Extrait de l'abonnement « Gérer le personnel »

L'hygiène et la sécurité : sanctionner la faute du salarié

L'un de vos salariés ne respecte pas la réglementation de l'hygiène et de la sécurité de votre entreprise. Ce mépris des consignes doit être sanctionné d'autant que malgré vos réprimandes orales, votre collaborateur ne modifie pas son comportement, et met en danger certains collègues de travail.

Pour exiger de vos salariés qu'ils respectent leurs obligations en la matière, vous devez les informer sur les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et les former à la sécurité.

Les infractions commises dans l'entreprise en matière d'hygiène et de sécurité engagent la seule responsabilité de l'employeur, même si elles sont commises par un salarié. En cas d'homicide ou de blessure involontaire et de mise en danger d'autrui, la responsabilité pénale de l'employeur peut être engagée, ainsi que celle du salarié.

Chaque infraction aux prescriptions d'hygiène et de sécurité du Code du travail est passible d'une amende de 10 000 euros, appliquée autant de fois qu'il y a de salariés concernés, qu'ils soient victimes ou « seulement » exposés au risque.

La non mise à jour du document unique d'évaluation des risques est passible d'une amende de 1500 euros (3000 en cas de récidive) et sa non-communication aux représentants du personnel est constitutive d'un délit d'entrave.

Que vous soyez un Dirigeant ou une personne en charge de la gestion du personnel toutes les réponses à vos questions sont contenues dans l'abonnement

"Gérer le personnel" des Editions TISSOT

Pour en savoir plus, remplissez le formulaire de contact à l'adresse ci-dessous :

http://www.mciprevention.fr/contact/

Ou contactez-nous par téléphone, demander Manuel Marques au 06 22 92 68 51

Vous pourrez bénéficier d'un code promotionnel vous faisant bénéficier de 10% de réduction sur tous les abonnements des Editions TISSOT

Conseils en prévention, assistance et informations aux entreprises
Site : www.mciprevention.fr – Mail : contact@mciprevention.fr – Port. : 06 22 92 68 51

Abonnement « Gérer le personnel » des Editions TISSOT

Le droit du travail enfin proche de vous : disposez de la marche à suivre pour faire face aux situations du quotidien.

1. Pratique : pour chaque question de droit du travail, la marche à suivre est disponible, étape par étape.

2. Proche de vous : des cas concrets, tirés de la réalité du monde de l'entreprise, enrichis et mis à jour en permanence.

3. Rapide : téléchargement immédiat de documents types utiles (courriers, contrats…). Chaque modèle est personnalisable et imprimable.

Détails de l'abonnement pour une durée d'un an

- **Les fiches conseils**

  Tous les cas exposés sont tirés de situations réelles rencontrées en entreprise. Ils sont traités de manière synthétique et simple sous forme de fiches conseils sur Internet.

- **Votre convention collective**

Retrouvez toutes les dispositions à jour, spécifiques à votre secteur d'activité.
Inclus : Alertes actualité de votre convention collective par e-mail

- **Les services inclus**

Bulletins de veille mensuels : Soyez informé des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles au sein de votre documentation.

Les modèles personnalisables sur Internet : Retrouvez tous les modèles de lettres, de contrats, de certificats, de formulaires, de check-lists, de tableaux de synthèse et de calculs essentiels pour agir concrètement, rapidement et sans faire d'erreur. Vous personnalisez chaque modèle puis vous imprimez le document final : c'est prêt !

Pour en savoir plus, pour bénéficier de la réduction de 10%

Contactez-nous !

Conseils en prévention, assistance et informations aux entreprises
Site : www.mciprevention.fr – Mail : contact@mciprevention.fr – Port. : 06 22 92 68 51